

République  
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de Seine  
et Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FAREMOUTIERS

**Nombre de membres**

*Séance du 26 janvier 2026*

Afférents au Conseil  
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la  
délibération :  
17

L'an deux mille six, le vingt-six janvier, à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de *Monsieur CAUX Nicolas, Maire*.

**Date de la  
convocation :**  
16/01/2026

**Présents :** Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Frédérick BOUIGE, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY

**Pouvoirs :**

Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE  
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Sonia HABAY  
Cindy BERTOT a donné pouvoir à Isabelle TARQUIN  
Michel CLOUET a donné pouvoir à Donatienne PIPART

**Absents :** Alain BENOIST, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Dominique VANWALLEGHEM, Frédéric COIBION

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude POVIE

**Délibération n°2026/004**

Objet de la délibération : **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT COMMUNAL : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code du sport,

Vu l'intérêt communal attaché à l'encadrement juridique de l'utilisation des équipements communaux,

Considérant que le stand de tir implanté sur une parcelle communale est utilisé par une association de tir sportif,

Considérant qu'il convient de régulariser cette occupation par une convention écrite définissant les conditions d'utilisation du site,

Considérant que cette mise à disposition doit être consentie à titre précaire et révoquant, sans création de droit réel,

Après en avoir délibéré, l'unanimité) le conseil municipal :

- Approuve le principe de la mise à disposition du stand de tir communal au profit de l'association de tir sportif, dans les conditions définies par la convention annexée à la présente délibération.
- Approuve la convention de mise à disposition de l'équipement communal jointe en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant

Le Maire,  
Nicolas CAUX

Le secrétaire de séance  
Marie-Claude POVIE